



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE DEJEUNERS  
CROISIERE POUR LES RETRAITES  
VINCENNOIS PASSE AVEC LA SOCIETE  
COMPAGNIE DES BATEAUX-MOUCHES**

**DÉCISION N° DM-22-123  
EN DATE DU 06 AVRIL 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-510 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Cécile BRÉON, Conseillère municipale déléguée ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur Maximilien et au BOAMP le 6 janvier 2022 relatif à l'organisation de déjeuners croisière pour les retraités Vincennois ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société COMPAGNIE DES BATEAUX-MOUCHES jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société COMPAGNIE BATEAUX-MOUCHES, située au Port de la Conférence 75008 PARIS, le marché relatif à l'organisation de déjeuners croisière pour les retraités Vincennois.

Le marché est traité à prix unitaire pour un montant maximum de 36 000,00 € HT (45 000,00 € TTC).

Le marché s'exécutera dans la période du 9 au 19 mai 2022 hors mardi, vendredi, week-end et jours fériés, en accord avec le CCAS.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La Conseillère municipale déléguée au suivi des  
populations fragiles,

**Signé**

**Cécile BRÉON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220406-lmc1H9549H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/04/2022  
Date de Publication : 08/04/2022